

Philippe Madec

# Esthétiques et Qualité Environnementale

*1<sup>ère</sup> période — Exposé aux 2 Jours du P.U.C.A.*

Mon propos est le fruit des premiers moments d'une recherche intitulée « *Esthétiques et Qualité environnementale* », réponse à l'appel d'offres « *QUALITES ARCHITECTURALES, Significations, conceptions, positions* » du programme 2000 du PUCA. Ce travail est mené par une équipe pluridisciplinaire : Alain Bornarel ingénieur, Jac Fol philosophe esthéticien, Alain Marinos architecte urbaniste en chef de l'Etat, architecte des Bâtiments de France, Eric Thave architecte, Bernard Sésolis ingénieur et moi-même, architecte, assistés de Marie Hertig.

\* \*

La prise de conscience écologique, répercussion de la crise de l'environnement, a eu, parmi d'autres effets français, la mise au point d'une démarche pour la conception de bâtiments respectueuse de l'environnement. Guide pour les uns, méthode pour les autres, ou « check-list », cette démarche est connue sous le sigle H.Q.E. pour Haute Qualité Environnementale, et est organisée autour de 14 Cibles. La définition de ces cibles fut rendue publique en novembre 1997 par l'Association H.Q.E., créée fin 1996 à l'initiative du PUCA.

Le caractère décisif et pertinent de cette démarche est manifesté par l'engouement actuel du monde du bâtiment pour la Haute Qualité Environnementale. Il n'y a plus une semaine sans un forum H.Q.E., sans une rubrique H.Q.E. dans *Le Moniteur*, sans qu'une revue d'architecture ne réalise un dossier sur le thème, sans qu'une grande société ne s'y implique et n'engage une charte environnementale ; les stages de formation sont remplis, dans les écoles comme les organismes privés. Les assises de la H.Q.E. se tiennent ; la certification est en cours ; etc.

\* \*

Au moment de proposer notre thème « *Esthétiques (avec un « s ») et qualité environnementale* », c'est-à-dire au moment de nous interroger du point de vue de la culture sur la qualité architecturale des bâtiments environnementaux, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion préalable sur les 14 cibles de la Haute Qualité Environnementale. Cette interrogation s'impose aussi aux architectes souhaitant adhérer à la H.Q.E. Voici notre première analyse tant des aspects théoriques, c'est-à-dire quant au contenu des textes, que de la réalité de la mise en œuvre.

L'approche qui a présidé à la mise au point des cibles est de type scientifique. C'est une analyse rationnelle appuyée sur une pensée des procédés et des techniques, sur une pensée systémique, dit-on. Elle distingue les différentes composantes du bâtiment pour les envisager séparément, selon cette méthode principale de la science moderne depuis l'invention du microscope et de la lunette astronomique, et dès son premier classement dans l'Encyclopédie. Elle met en avant des catégories qui renvoient trait pour trait à des métiers scientifiques et techniques, comme à des spécialités présentes tout autant dans l'ingénierie que dans

la construction. Et même si nous ne pouvons que suivre Monsieur Mauguard, président du CSTB, lorsqu'il dit en substance « *qu'il ne faut pas limiter la H.Q.E. au mesurable mais que ne pas mesurer ce qui est mesurable serait une erreur* », force est de constater que la notion de confort qui est au centre de la démarche H.Q.E., subdivisée en plusieurs sous-conforts : acoustique, thermique, olfactif, visuel, est surtout abordée par la mesure, la quantification.

Dans la pratique en amont du projet, on a assisté à un changement de statut des cibles. Initialement *check-list* permettant de faire le point tout au long de la conception, mais aussi rappel aux concepteurs de quelques vérités basiques dont l'orientation et l'exposition solaire, la liste des 14 cibles est devenue un programme à part entière. Comme si le caractère global et transversal de la H.Q.E., renforcé par l'institutionnalisation émergente des vérités scientifiques de la H.Q.E. en système de conception, coiffaient d'autres aspects de la programmation ou permettaient d'en faire l'économie.

Dans la pratique, — et notons-le nettement : bien au-delà de ce qu'induisent les quatorze cibles — les conséquences premières de la mise en œuvre des cibles sont d'abord un accroissement du nombre des intervenants techniques, ensuite une augmentation de la part accordée à la technique, et enfin un contrôle de l'innovation par le monde du bâtiment. Longtemps, nous avons entendu parler du « *surcoût esthétique* » ; maintenant on évoque le « *surcoût environnemental* », déplacement qui cache sa vérité car il a permis de faire admettre, par le biais d'une éthique appliquée à la construction, certains enjeux proprement techniques et parfois esthétiques.

En outre l'innovation se déployant surtout dans les dispositifs techniques et les matériaux, le concepteur est pris dans un cercle de contrôle : le fabricant, le C.S.T.B., le constructeur et les assurances qui, pour l'heure, freinent l'innovation.

\* \*

Si le souhait des concepteurs de la H.Q.E. est de favoriser le décloisonnement du découpage par lots et d'encourager des échanges constructifs entre les intervenants, la réalité diffère. La spécialisation des corps d'état — surtout en période de reprise de la construction ; nous verrons à l'avenir —, a renforcé le cloisonnement. Aussi pour les acteurs du mouvement H.Q.E., la cohérence doit être mise en place en amont du projet puis dans le projet. En premier lieu par le maître d'ouvrage qui reçoit la mission d'être le garant de la hiérarchisation nécessaire parmi les cibles. Puis par l'architecte qui se voit charger de mettre en cohérence les cibles distinctes. Le projet architectural n'est-il pas une œuvre de synthèse ? Les notions de confort et d'ambiance, issues de la conjonction des cibles, n'incombent-elles pas à la responsabilité de l'architecte dont un pan de la mission est de savoir quels confort et quelles ambiances conviennent à tels ou tels programmes ?

Grâce à la H.Q.E., apparaissent ainsi les conditions d'une ré-interrogation des deux couples moteurs : maître d'ouvrage - maître d'œuvre, et architecte - ingénieur. Nous pourrions faire nôtre ce nouvel arrangement. N'est-ce pas à la maîtrise d'ouvrage de donner sens au programme et à la maîtrise d'œuvre de réaliser ce sens en un événement matériel et habitable ? N'est-ce pas à l'architecte de prendre des données, y compris techniques, et de les transformer en œuvre ?

Nous pourrions faire nôtre le nouvel éclairage que les enjeux environnementaux apportent à cet arrangement si la mise au point des cibles H.Q.E. n'avait pas fait l'objet d'une vision sereinement réduite, volontairement attachée au seul bâtiment, avec pour objectif de répondre aux spécifications de la norme européenne ISO 8402 relative au « management de la qualité et assurance de la qualité » en les appliquant aux bâtiments. Entendons-le : les cibles de la H.Q.E. sont de l'ordre de l'évaluation des aspects strictement environnementaux du bâtiment.

Bien au-delà de la réhabilitation de la technique que propose la H.Q.E, comme l'explique fort à raison Gilles Olive, réhabilitation nécessaire après les symptômes dramatiques des effets pervers de l'excès moderniste de technique, il convient de nous interroger ainsi que le suggère Hans Jonas. Au moment où nous faisons nôtre la H.Q.E., avec enthousiasme, le philosophe propose de se dégriser de toute ivresse d'avenir pour nous en protéger, de voir exactement ce qui est en jeu, pour finalement franchir d'un pas assuré ce passage à demain. Aussi convient-il de se demander :

- d'où vient, que signifie et qu'induit la prégnance de la pensée technique dans la conception de la H.Q.E. ?
- quelle est la théorie architecturale sous-jacente à la H.Q.E. ?

Pour ce qui nous préoccupe, la prégnance de la pensée technique n'est pas séparable d'une part de la situation propre à la pensée architecturale à la fin du siècle passé, et d'autre part de la relation à la française du politique et de la technique.

Au cours des trente dernières années, la théorie architecturale s'était tue, envahie par les sciences humaines et sociales, et finalement par l'histoire <sup>1</sup>. Les architectes étaient occupés à des tâches préalables : réintroduire l'histoire dans le projet architectural, puis réconcilier l'architecture et la ville et enfin opérer le rétablissement du métier, le retour à l'œuvre ; ensuite, ils ont été affairés.

Mais cette situation n'explique pas pleinement pourquoi au moment d'engager la « chose bâtie » dans la dimension environnementale, le monde politique et l'administration se tournent vers le monde de la technique plutôt que vers le monde de l'architecture. Les philosophes Catherine Larrère, Luc Ferry ou Bruno Latour nous

---

1- Je me suis attaché à éclairer cette situation dans le livre « EXIST ».

aident à le comprendre. Si l'on suit Catherine Larrère dans son ouvrage « *Les Philosophies de l'environnement* », cette situation s'inscrit dans notre culture car « *dans les pays de langue anglaise,* » dit-elle — il me semble que l'on peut dire dans les pays de culture protestante ou nordique —, « *la crise environnementale a été entendue comme une incitation à redéfinir les rapports de l'homme et de la nature, à ne plus voir dans celle-ci un simple réservoir de ressources, à remettre en question l'anthropocentrisme moral, à développer, donc, une nouvelle éthique. En France, on a plutôt considéré que le problème était d'abord scientifique et technique et que les questions d'environnement relevaient de l'expertise : la rencontre entre science et politique, ainsi organisée, rendait inutile la recherche d'une éthique jugée dangereuse et douteuse.* » « *Serait-ce* », poursuit Catherine Larrère, « *que, lorsque l'on parle anglais, on pense que le sens moral est la chose du monde la mieux partagée et l'on s'adresse d'abord aux sentiments moraux de ceux que l'on veut convaincre, alors que pour des Français, ce serait plutôt au « bon sens » ou à « la raison » de chacun que l'on s'adresse, en cherchant à montrer que la solution proposée est scientifiquement validée ?* »<sup>2</sup>. À considérer notre objet H.Q.E., il semble bien que oui. Luc Ferry dans « *Le Nouvel ordre écologique* »<sup>3</sup> et Bruno Latour dans « *Politiques de la nature* » l'accréditent. Selon eux, dans le projet écologique et les pensées environnementalistes en France, la nature ne devenait connaissable que par les sciences, les disciplines savantes se retrouvant en première ligne. Pour Luc Ferry, cette situation autorise des dérives vers des idéologies redoutables et, pour Bruno Latour, elle explique que « *l'écologie politique ne porte pas du tout sur la "nature"* »<sup>4</sup>.

Dans le cadre de la mise au point de la H.Q.E., cette autre exception française a induit et la réhabilitation de la technique, évoquée plus tôt, et la mise à l'écart des aspects politiques, sociaux et culturels — historiques donc — du projet de bâtiment.

A cet exposé, on comprend — me semble-t-il — à quel point il est utile pour les architectes de se faire une idée de la théorie architecturale sous-jacente aux textes de la H.Q.E.

\* \*

Les rédacteurs des 14 Cibles et des écrits d'accompagnement se sont attachés à ne jamais employer le mot « architecture ». Ils s'en sont tenus à celui de « bâtiment ». Cette résolution, qui dit et redit leur objet au fil du texte, est confirmée lorsqu'ils ajoutent en note de conclusion que l'un des avantages de la H.Q.E. réside dans ce qu'elle « *est très globale* » et, précisent-ils, que « *seules les questions de pérennité, de sécurité, de confort psychosociologique, de confort spatial et de confort d'activité en sont exclues.* »<sup>5</sup>. C'est-à-dire une bien large part de ce qui fait l'architecture. La H.Q.E. est de la sorte très globale mais spécifiquement en ce qui concerne le

---

2 - *Les philosophies de l'environnement*, Catherine Larrère, PUF, Paris, 1997, pages 5 & 6.

3 - *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Luc Ferry, éditions Grasset et Fasquelle, coll. Le Livre de Poche, Paris 1992.

4 - *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Bruno Latour, éditions de la Découverte, Paris, 1999, page 13.

5 - *Définition des cibles de la qualité environnementale...*, op...cit., page 15.

bâtiment.

Malgré ces précautions, le texte fondateur n'échappe pas à une certaine idée de l'architecture et laisse transparaître une théorie. Il s'agit d'un renouvellement de la conception vitruvienne de l'architecture comme art de bâtir qui, adaptée à l'époque, devient : art de bâtir un écosystème. Cette mutation contemporaine s'inscrit en outre, et trait pour trait, dans la lignée des théories rationaliste de l'architecture, dont celle du Rationalisme structurel. Ce courant français si influent au XIXe et XXe siècle, était caractérisé par une recherche de vérité arc-boutée au calcul des structures ; dans la théorie sous-jacente à la H.Q.E., la recherche de vérité s'appuie non plus sur la précision de la structure mais sur la viabilité des calculs de calories, de décibels, de lux, etc.

Théorie d'aujourd'hui, elle n'ignore pas la position centrale de l'homme dans le projet. Elle ne l'envisage pas comme un individu social et politique, plutôt comme un être sensoriel et dégageant des calories. Il devient un instrument de mesure : « *un machin qui a chaud, qui a froid, qui ne voit pas bien, qui a mal à ses muqueuses, etc.* ». Cette approche de l'homme dépasse les enjeux précédents de l'architecture, essentiellement basés sur le visuel : forme et lumière, matière comme texture. Elle résonne d'une part de l'approche sensible qui faisait florès dès les années 70, et d'autre part du poids pris par la phénoménologie dans la compréhension des rapports de l'architecture au lieu et au corps. La H.Q.E. engage tous les sens et envisage le confort comme le but de l'expérience existentielle dans les bâtiments. Ce faisant, elle endosse les qualités et aussi les défauts de la phénoménologie qui, en s'adressant directement et exclusivement à l'individu, évacue les aspects politiques et sociaux de l'expérience spatiale. Situation d'autant plus troublante en cette période où nous sentons la nécessité de réinvestir la dimension collective du projet architectural et urbain, vers le projet citoyen.

À ce recentrage sur le bâtiment et sur l'expérience individuelle de l'espace, s'ajoute un concept englobant : l'harmonie. Harmonie dans la relation de l'homme à l'objet bâti l'environnant. Harmonie dans la relation des objets bâtis entre eux. Concept dont les siècles passés ont montré combien de dérapages meurtriers peuvent être commis en son nom. La cible 1 demande une « *relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat* ». Elle part du présupposé que tout environnement mérite que l'on s'harmonise à lui. Comme si, dans cette cible, une conception romantique de la nature avait pris le pas sur l'idée d'environnement. Que faire quand l'alentour est sans aucune qualité ? Et, dans ce cas, comment prendre en compte la cible 10 traitant du confort visuel et de la « *relation visuelle satisfaisante avec l'extérieur* » ?

Doit-on produire une architecture sans valeur esthétique ? Il est vrai que l'idée avait fait son chemin qu'une architecture pour devenir environnementale devrait ne pas apparaître comme une œuvre.

Doit-on masquer l'alentour ? Il est vrai que la H.Q.E. repose aussi sur le principe admis d'un extérieur malade de pollution. Elle engage autant à ne pas le dégrader davantage qu'à créer un intérieur sain, isolé et protégé du dehors par l'entremise de la technique. Cette situation, qui s'approche d'un mouvement

sociétal (« se protéger de l'extérieur ») pourrait devenir problématique. Nous savons depuis les périodes d'hygiénisme et de fonctionnalisme qu'il faut savoir se défendre des discours faisant de la vérité scientifique un système, tout particulièrement lorsque ces discours articulent hygiène, santé, environnement et science.

La cible 9, dédiée au confort acoustique, illustre de même cette relation délicate à l'extérieur et à la culture. Elle envisage le confort acoustique du point de vue de l'isolement, de la protection et de l'affaiblissement des bruits, et non pas à partir des sons, qui eux, à la différence des décibels, sont porteurs de culture et du monde alentour. Etc.

\* \*

Aux architectes donc maintenant de savoir être architecte, et pas seulement des professionnels de la profession. À eux de comprendre que — même si ce qui a été initié à raison au travers de la H.Q.E. dépasse maintenant la H.Q.E., parce que la réalité de son application est moins réductrice que les 14 cibles — à eux de comprendre donc que l'adhésion à la démarche H.Q.E. et même une critique de la H.Q.E. ne peuvent pas constituer la base d'une position proprement architecturale face à la crise de l'environnement.

Les architectes doivent dès à présent mener un travail conceptuel. N'est-il pas monnaie courante de voir dans le projet architectural et urbain des emplois indifférenciés — souvent l'un pour l'autre — des mots « nature », « environnement », « paysage », « végétal » et même « urbanité » ? Il n'est malheureusement pas rare d'entendre qu'il n'y aurait d'urbanité que « nature » !

Dans cette situation historique, où nous quittons des attitudes inscrites depuis des millénaires dans les rapports de l'homme à la nature, au moment où nous sommes sortis du Modernisme et du Post-Modernisme, au moment où nous avons conscience de vivre une nouvelle période que nous ne savons pas encore nommer, les architectes ont l'opportunité rare de redonner du sens à leur travail. L'architecture est impensée depuis trop longtemps, voilà l'occasion unique de reprendre le travail : repenser et réinstrumentaliser la réalisation de l'établissement humain à l'aune d'enjeux environnementaux.

\*  
\* \*

Sachant que les architectes — mis à part quelques individualités — n'avaient pas réfléchi à leur venue dans la sphère environnementale alors qu'ils étaient sommés d'y agir, nous avons choisi d'enquêter sur leurs activités et leurs premières œuvres environnementales, afin d'entrevoir quelle place ils préparent à l'architecture ? vers quelle qualité architecturale s'engagent-ils ? et donc pour commencer, quelle architecture induirait le respect des engagements environnementaux ?

Pour introduire d'emblée la dimension culturelle propre à l'architecture, nous avons proposé d'utiliser le point de vue de l'esthétique, et d'opérer dans deux pays européens, l'un à culture « nordique » : la Grande-Bretagne, l'autre à culture « latine » : notre pays.

*« Nous avons fait l'hypothèse — je cite notre réponse à l'appel d'offres — que la Qualité Environnementale, en signifiant une nouvelle relation du cadre bâti à la "nature", renouvelle fondamentalement le projet d'établissement de l'homme. Cette façon de penser et de faire l'architecture — mais aussi la ville — n'est pas un simple apport "technologique" ; elle lance de nouvelles procédures architecturales susceptibles de faire évoluer l'acte et ses conventions culturelles. Après trente années de développement continu et irrégulier, depuis les balbutiements des précurseurs jusqu'à la mise en place d'une politique publique, nationale et régionale, nous constatons que les interrogations quant aux effets induits de la Qualité Environnementale sur la conception architecturale ne se sont pas intéressées à la dimension esthétique induite, c'est-à-dire à ses relations inédites avec la culture, la création et l'histoire, à sa capacité à ouvrir sur une autre définition du rôle de l'architecture dans la société, et au-delà sur une autre définition de l'architecture. »*

*« Eu égard aux libertés de la culture contemporaine et aux caractéristiques de ce nouveau rapport à la nature particulièrement instrumentalisé par la technique, nous ajoutons une double hypothèse : la Qualité environnementale préfigure-t-elle une esthétique particulière ? La présume-t-elle ? Et par voie de retour, la Qualité Environnementale engage-t-elle une reconsidération des conventions esthétiques ? »*

La comparaison des productions anglaises et françaises, est apparue opportune parce que la Grande-Bretagne possède une méthode d'évaluation des projets environnementaux dite méthodes BREEAM, différente mais comparable à l'approche H.Q.E., et que la culture anglaise à la différence de la nôtre n'affirme pas d'opposition entre architecte et ingénieur. Nous avons commencé par suivre la piste balisée par Pierre Lefèvre — qui prépare d'ailleurs un ouvrage aux éditions Edisud sur l'architecture environnementale en France et en Grande-Bretagne — pour saisir l'écart entre l'approche latine et l'approche nordique du développement durable.

\* \*

Il ne peut pas y avoir de conclusion à cette présentation d'un travail qui commence.

Pourtant, ce que nous pouvons énoncer comme avéré concerne l'expression, notion sur laquelle Rainer Banham achoppait déjà. Les architectures que nous avons visitées sont du premier âge de l'architecture environnementale et ne sont plus des architectures baba-cool, même si elles restent très bavardes. Elles expriment haut l'engagement de leur concepteur dans la résolution de la crise de l'environnement, par des matériaux, des dispositifs techniques et paysagers qui en rendent compte. Voilà bien longtemps



que nous n'étions plus confrontés à es architectures engagées, quasi loquaces au sens de l'architecture parlante du XVIIIe siècle, annonçant dans les lieux épars du territoire des valeurs communes, révolutionnaires et nécessaires.

Il s'agit bien là d'expression et non pas de style. Si ces architectures sont engagées dans une aventure qui n'est ni moderniste ni post-moderniste, elles ne se sont pas encore dégagées des écritures modernes et post-modernes. L'architecture environnementale de Lucien Kroll ressemble, à quelques détails différents près, à une architecture de Lucien Kroll d'avant la prise de conscience écologique. Il en va de même pour Mickæl Hopkins, et les autres.

Ce qui a changé n'est pas le style mais ce qui est exprimé.